

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 23 mars 1892.

Dans l'affaire de Robert Bennett, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors l'honorable M. Clemow a présenté la pétition de Robert Bennett, de la ville de Georgetown, dans le comté de Halton, dans la province d'Ontario, et elle a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De D. A. Melick et autres, de Wolverton; d'Ena Beckett et autres, d'Aylmer; de E. L. Simons et autres, de Saint-Thomas; de W. H. Smith et autres, de Saint-Thomas; de madame J. G. Shorey et autres, de Bath; de Mary J. Wood et autres, de Vaughn; de James L. Hess et autres, de Saint-Thomas; de Minnie Moore et autres, de London; et, de Maggie Sinclair et autres, de Lobo; tous de l'Œuvre Chrétienne des Jeunes Gens, dans la province d'Ontario; demandant que la section canadienne de l'Exposition Universelle de Chicago soit fermée les dimanches.

De B. W. Folger et autres, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter un chemin de fer de ceinture à ou près la cité de Kingston, dans la province d'Ontario.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin projeté.

L'honorable M. Girard, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 24 mars 1892.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa, demandant un acte qui amende son acte constitutif;

De William C. Edwards et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "W. C. Edwards et Compagnie";

De la corporation d'inspection et d'assurance des chaudières à vapeur, demandant un acte pour amender et étendre son acte constitutif.

De la corporation de la cité de London, demandant un acte qui l'autorise à réaliser une somme sur les garanties qu'elle possède contre la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

De la Compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la Baie James, demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit commencer et achever sa ligne projetée, et qui amende sous certains rapports son acte constitutif.

Du Bureau de Commerce de Montréal, demandant un acte qui amende son acte d'incorporation en l'autorisant à augmenter le montant en propriétés immobilières qu'il peut posséder et sous d'autres rapports.